

**Intervention de Michel Lalande,  
préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet du Nord  
devant l'Assemblée départementale**

**Lundi 26 septembre 2016**

Monsieur le Président du Conseil départemental,  
Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux,  
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

C'est avec grand plaisir que je me présente cet après-midi devant votre Assemblée départementale, quelques mois seulement après mon arrivée. Cette rencontre constitue, pour le représentant de l'État, une occasion d'échanger avec vous d'une manière directe et sans détours.

La loi du 2 mars 1982 a, fort opportunément, prévu que dans chaque département le préfet rende compte, une fois par an, de l'action des services de l'État. C'est dans ce cadre que je m'exprime aujourd'hui.

Avec le temps, cette opportunité est devenue plus largement l'occasion d'évoquer les grands sujets qui animent les services de l'État, en lien, le plus souvent, avec ceux des collectivités territoriales.

Vous me permettrez peut-être une touche plus personnelle. Alors que je me tiens dans cet hémicycle, il me revient en mémoire les moments où j'ai moi-même siégé dans l'enceinte de ce que l'on appelait alors un conseil général. Je ne le faisais pas en tant qu' élu, mais comme directeur général des services. C'était il y a hélas bien longtemps, dans un département de l'ouest de la France.

Voir le représentant de l'État dans le département dans l'hémicycle du conseil départemental, c'est, à n'en pas douter, un clin d'œil de l'Histoire. C'est aussi et surtout un clin d'œil fait à la démocratie.

L'histoire administrative et politique de notre pays a voulu que les Préfets et les conseils généraux fassent cause commune au point que leurs rôles en étaient, par le passé, confondus. En 1982, la décentralisation, la « grande affaire » du septennat du président Mitterrand, nous a institutionnellement séparés. Depuis le 24 mars 1982, les Préfets ont, en effet, cessé d'être l'exécutif départemental. Cependant, comme le rappelle fort bien notre Constitution, la République française reste un Etat unitaire et la cause que nous avons en commun demeure le service d'un territoire, en l'occurrence le département du Nord. Et, à travers ce département, il s'agit pour vous comme pour moi de la France !

Servir le territoire que nous avons en partage suppose que nous sachions nouer un dialogue confiant, permanent et efficace. Je tiens ici, Monsieur le Président du conseil départemental, à vous remercier pour la qualité de l'accueil que vous m'avez réservé. Je tiens à inclure dans ces remerciements tous les élus de cette assemblée, ainsi que votre administration, qui sont les partenaires quotidiens des services de l'État, à Lille comme dans tous les arrondissements du Nord.

Il était prévu, à l'origine de notre rencontre, que je vous présente le rapport d'activités 2015 des services de l'État dans le département. Ce document vous a été transmis et présente de façon exhaustive nos actions. Je vous renvoie donc à une lecture attentive et me tiens prêt à répondre à vos questions.

Cependant, il m'a paru plus utile que mon exposé devant vous s'attache à évoquer les principaux sujets qui se sont invités dans l'actualité politique et sociale de notre département, et plus largement de la France. Ces sujets sont de 3 natures :

- 1) Les questions de sécurité,
- 2) Les questions de cohésion sociale,
- 3) Les questions d'organisation territoriale de la République.

\* \* \*

## **I. Les questions de sécurité**

Les sécurités représentent le grand tournant que notre pays, et avec lui ses territoires, ont entrepris. Depuis janvier 2015, rien ne pourra plus être comme avant. Cela nous amène à repenser en profondeur nos méthodes et notre rôle en tant qu'acteurs publics.

Sur ces questions des sécurités, j'ai identifié 4 priorités absolues :

- 1) La lutte contre la menace terroriste,
- 2) La lutte contre la délinquance,
- 3) La sécurité routière,
- 4) La sécurité civile.

### **1. La lutte contre le terrorisme**

La crise terroriste ne s'arrêtera pas d'un coup de baguette magique. Sa résolution sera le fruit d'une longue action menée à l'extérieur et à l'intérieur de nos frontières.

Cette résolution passe, en effet, par des actions politiques, militaires et internationales. Elle nécessite également une étroite coordination européenne. Mais elle dépendra aussi d'un engagement fort au niveau local de chacun et de chacune d'entre nous !

Il ne m'appartient pas de faire ici un exposé général sur le terrorisme en France mais d'informer les représentants du département quant au niveau de menace auquel nous sommes confrontés. Deux questions doivent être posées. La première est celle de savoir si cette menace est permanente : la réponse est « oui » sans hésitation. La seconde est de savoir si elle l'est davantage que dans d'autres départements ? Je dirais simplement qu'elle ne l'est pas moins, surtout s'agissant d'un département frontalier.

L'Histoire du département du Nord, comme celle du Rhône ou encore de la Haute-Garonne, sans oublier les départements parisiens, est marquée, en longue période, par le terrorisme. Les élus de cette assemblée s'en souviennent malheureusement.

- En 1995, déjà, année noire marquée par une vague d'attentats qui avait fait 8 morts et près de 200 blessés en France, les forces de police avaient retrouvé à Villeneuve d'Ascq les composants d'une bombe destinée à exploser en plein cœur du marché de Wazemmes.

- En 1996, il avait fallu un assaut mené par le RAID pour que le sinistre « gang de Roubaix » soit mis hors d'état de nuire.

Si la menace ne date pas d'hier, elle a pris, aujourd'hui, une toute autre ampleur.

En moins de deux ans, beaucoup de mesures ont affecté les milieux terroristes. Les résultats obtenus dans le cadre de l'état d'urgence en apportent un éclairage puissant. Je ne prendrai que deux exemples précis :

- Pas moins de 230 perquisitions administratives ont été réalisées depuis novembre 2015 dans le département. Les premières ont permis de saisir de nombreuses armes et des informations précieuses. Certaines, plus récentes, ont donné lieu à des saisies de matériels informatiques et téléphoniques qui ont pu être exploitées utilement, avec l'accord préalable du juge administratif.
- J'ai déjà signé pas moins de 34 arrêtés préfectoraux autorisant les contrôles d'identité et de bagages et les fouilles de véhicules dans le cadre de fêtes locales et du contrôle des flux aux abords des frontières. Cette nouvelle possibilité est permise grâce à la loi du 22 juillet 2016 prorogeant l'état d'urgence.

L'importance de la menace contraint notre société à prévenir, à s'adapter, à se former et, enfin, à investir. L'État s'y emploie chaque jour avec l'ensemble des autorités publiques.

**a. Prévenir, d'abord, grâce à la mise en place d'un système efficace de traitement et d'émission des signalements des individus radicalisés ou en voie de radicalisation.**

La lutte contre la radicalisation passe, dans un premier temps, par des mécanismes permettant de signaler les dangers. Signaler c'est prévenir !

Les services de l'État ont donc mis en place, ces derniers mois, un dispositif de traitement et de suivi efficace.

C'est ainsi, par exemple, que le groupe d'évaluation départemental (GED) des signalements des personnes radicalisées assure, en lien étroit avec les services qui ont à en connaître, le suivi effectif des individus radicalisés ou en voie de radicalisation. Au 31 août 2016, 284 individus signalés dans notre département faisaient l'objet de toute notre attention.

Des efforts conséquents en matière éducative des mineurs radicalisés sont fournis par mes services dans le cadre de la cellule départementale de suivi. 27 mineur(e)s et 10 familles présentant des signes de radicalisation en leur sein sont aujourd'hui accompagnés.

Mais ce n'est pas tout, encore faut-il réduire tous les angles morts en termes d'émission des signalements.

Il me semble indispensable pour faire face à l'envergure de la menace que tous les réseaux professionnels s'inscrivent dans cette démarche de signalement, y compris en détention ou en hospitalisation. Chacun comprendra l'importance de cette mobilisation quant on sait qu'en France, 103 personnes identifiées comme radicalisées font l'objet d'un suivi médical et 62 ont été hospitalisées en raison de troubles psychiatriques d'une extrême gravité.

C'est ainsi que nous avons engagé, en lien avec le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS), des travaux qui visent à sensibiliser les professions médicales à la nécessité de signaler certains individus. Il ne s'agit pas de remettre en cause le secret médical mais de chercher, ensemble, des solutions pour que les personnes vulnérables aux idéologies soient prises en charge de manière efficace.

J'en appelle plus largement à la responsabilité de tous sur ce sujet. Personne ne peut se permettre de rester silencieux en cas de doute. Notre réseau de veille doit être le plus étendu possible.

(Prévenir)

**b. S'adapter, ensuite, par le renforcement de la sécurité autour des grandes manifestations et la sécurisation des établissements accueillant du public.**

Il est indispensable de ne pas oublier pour ne pas renoncer. Je veux dire par là que nous devons impérativement apprendre des leçons du passé pour faire en sorte que nos valeurs républicaines s'imposent. Continuer à faire comme s'il ne s'était jamais rien passé ouvrirait toutes grandes les portes du drame. L'équilibre à trouver dans l'équation entre la sécurité et la liberté est difficile. Pourtant il faut s'y atteler avec l'objectif de mettre la sécurité aux services de nos libertés.

C'est ainsi que l'adaptation doit se traduire par une vigilance accrue dans l'organisation des grands événements populaires qui font l'identité du département du Nord. Nous nous devons de renforcer nos exigences en matière de sécurité pour l'organisation des manifestations publiques.

La volonté de l'État est de tout mettre en oeuvre pour que les manifestations traditionnelles aient lieu dans de bonnes conditions de sécurité. Elle est également de prendre nos responsabilités et de savoir dire « non » quand il le faut, même s'il s'agit de décisions extrêmement difficiles. Je l'ai vécu moi-même lorsqu'il m'a fallu décider, conjointement avec Madame le Maire de Lille, de reporter la traditionnelle grande braderie.

Preuve que nous n'abandonnons pas, des réunions de sécurité sont aujourd'hui systématiquement organisées et nous travaillons pour que les futurs grands événements aient lieu. Que ce soient les prochains marchés de Noël, les carnivals ou la grande braderie de 2017. Un grand merci, Mesdames et Messieurs les élus, de votre collaboration et de votre investissement à nos côtés sur ce sujet !

S'adapter, c'est aussi s'assurer de la sécurisation des espaces accueillant du public.

Tous les bâtiments de nos services qui reçoivent nos concitoyens représentent des cibles potentielles. Il est donc impératif de les aménager et que des travaux soient éventuellement effectués. Dans la liste de ces espaces figurent, aux premières loges, les établissements scolaires. J'ai donc demandé à ce que les plus exposés par leur architecture et leur disposition soient identifiés pour que nous puissions agir en conséquence.

Prévenir, s'adapter, mon troisième point dans la lutte contre le terrorisme est la formation.

**c. Former notre population à réagir et la préparer au pire, voici un autre axe crucial.**

Face à la menace terroriste, il est indispensable que notre population soit formée pour acquérir les bons réflexes en cas d'attaque.

La sécurité de notre jeunesse, des écoliers, collégiens, lycéens du département représente un enjeu vital. Les événements des dernières années nous ont montré que les terroristes ont fait des enfants et des adolescents une cible prioritaire.

Nous avons donc préparé la rentrée scolaire 2016 avec le plus grand soin. Dans l'académie de Lille, plus de 90 000 élèves des collèges publics, qui vous concernent le plus directement, sont retournés sur les bancs des écoles de la République sans qu'un seul incident majeur n'ait eu lieu. Cette belle réussite collective s'explique par les mesures préparatoires que nous avons mises en place ensemble.

A côté de cet événement ponctuel, nous menons actuellement un grand plan de formation et de prévention dans le département :

- Une alerte SMS anti-attentat a été expérimentée dans tous les établissements de l'académie juste avant la rentrée scolaire.

- Chaque chef d'établissement a été chargé de rédiger un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS). Ce plan a pour objectif de préparer l'équipe éducative à une éventuelle intrusion. Si tous les établissements du département n'avaient pas rédigé leur plan au début du mois de septembre, je veillerai à ce que l'ensemble de ces documents soient prêts avant les vacances de la Toussaint.
- Enfin, les services de police et de gendarmerie ont désigné plusieurs dizaines de référents ou correspondants prévention qui sont à la disposition des équipes pédagogiques pour les renseigner et les conseiller.

J'ajoute que des formations au sujet de la radicalisation seront organisées en Préfecture, le 3 octobre pour les maires et le 27 octobre pour les missions locales et les structures de proximité. Il me semble nécessaire que ces acteurs, au plus proche du terrain, soient sensibilisés à cette thématique de façon à être prêts à agir.

(Prévenir, s'adapter, se former)

#### **d. Investir, enfin, pour que l'État dispose des moyens nécessaires pour faire face à la menace terroriste.**

Le renforcement de la menace terroriste implique que l'État ne recule pas face à ses responsabilités et que les moyens humains, techniques et militaires nécessaires soient engagés pour assurer la sécurité de la population.

Les moyens humains, dans un premier temps.

Ce sont actuellement plus de 8 500 fonctionnaires et militaires de la gendarmerie qui se mobilisent au service de cet objectif prioritaire, si l'on inclut l'ensemble des services.

Le département du Nord fait l'objet d'un effort significatif du ministère de l'Intérieur puisqu'au 1er septembre 2016, la direction départementale de la sécurité publique a vu ses effectifs augmenter de 96 policiers. De plus, 22 militaires supplémentaires ont été affectés au groupement de gendarmerie départementale dans le cadre de la mise en place du plan national de lutte anti-terroriste.

A ces moyens humains, il faut ajouter les moyens techniques qui ne cessent de s'améliorer.

Les équipements et les formations des agents sont aujourd'hui adaptés pour permettre de neutraliser des terroristes lourdement armés. Il y a de cela quelques semaines et dans le cadre d'une fausse alerte, les forces de police ont mis à peine quelques minutes pour arriver sur le lieu d'intervention indiqué.

Il faut ajouter à cela les moyens militaires qui ont considérablement augmenté ces derniers mois. Plus que jamais, les autorités civiles et militaires du pays font cause commune.

La décision du gouvernement de déclencher l'opération Sentinelle, qui complète le plan Vigipirate, offre à notre département de nouvelles garanties. Sur 21 sections, soit 680 militaires mobilisés dans la grande région Nord – Pas-de-Calais Picardie, 14, soit plusieurs centaines de militaires, sont affectées sur la zone frontalière du Nord !

Prévenir, s'adapter, se former, investir, voilà quelles sont les grandes lignes de la politique de l'État face au terrorisme dans le département. Je voudrais maintenant vous parler de la lutte contre la délinquance.

## **2. La lutte contre la délinquance**

Je ne restreins pas mon objectif de sécurité à la seule menace terroriste. Ces derniers mois, les forces de sécurité ont été très mobilisées par les problèmes de radicalisation et de menace terroriste, mais je tiens à réaffirmer leur engagement total dans la lutte contre la délinquance traditionnelle. Si notre département est marqué par une délinquance de proximité (a), notre travail constant produit des résultats (b).

### **a. Dans le temps long, les actes de délinquance diminuent dans le département et traduisent une misère sociale importante.**

Il est utile lorsque l'on évoque le thème de la délinquance, de prendre du recul. Entre 2005 et 2015, le nombre d'actes recensés diminue de plus de 5%. Nous enregistrons plus de 170 000 actes de délinquance il y a dix ans, contre 10 000 de moins l'année dernière. Les difficultés économiques et sociales importantes favorisent le développement d'une délinquance de proximité qui se traduit par des vols à main armée, des cambriolages ou des violences crapuleuses et non crapuleuses.

Si cette observation dans le temps long démontre les efforts entrepris par tous pour que la sécurité soit mieux assurée, elle ne peut occulter d'autres évolutions préoccupantes. C'est le cas des violences physiques non crapuleuses, qui incluent les actes de violences commis entre voisins, amis, dans la rue sans raison particulière, ou même au sein des familles. Les faits enregistrés dans cette catégorie, qui vont souvent de pair avec des situations sociales très précaires, augmentent depuis 2005 et ont progressé de 4% sur les 8 premiers mois de l'année 2016.

En revanche, cette progression ne signifie pas nécessairement un accroissement réel de la violence mais plutôt un meilleur signalement. Un travail important a été mené auprès des victimes pour qu'elles dénoncent leurs agresseurs ou pour éloigner les conjoints violents. Il existe aujourd'hui des travailleurs sociaux à la fois au sein des services de police et de gendarmerie, d'ailleurs cofinancés par le conseil départemental dans le cas des gendarmes. Ces professionnels permettent un meilleur accompagnement des victimes.

Si nous connaissons mieux aujourd'hui des formes de délinquance ignorées jusqu'à récemment, comme les violences intra-conjugales, nous prévenons aussi plus efficacement les délinquances sur la voie publique grâce à un travail commun entre l'État et les collectivités territoriales. Ce travail commun prend 3 formes :

La vidéo-protection qui a poursuivi son déploiement en 2015 dans tout le département. Elle bénéficie d'une partie des 2,5 millions d'euros qui abondent le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD). La commission départementale des systèmes de vidéo-protection a examiné l'année dernière 950 dossiers soit 26% de plus qu'en 2014.

Il y a aussi les 142 services de police municipale dans le département qui regroupent plus de 700 agents. Je rappelle que le Ministre de l'Intérieur a proposé aux maires qui le souhaitent de participer à l'armement de ces polices municipales. A l'occasion des cérémonies du 14 Juillet, j'ai souhaité saluer ces policiers et, à travers eux, les maires, en leur permettant de participer pour la première fois au défilé, à Lille.

Je pense, enfin, au copilotage au niveau local des 38 comités de prévention de la délinquance du département.

### **b. Aujourd'hui, le travail et les efforts réalisés par les forces de sécurité dans notre département sont payants.**

Le nombre d'homicides, affront suprême fait à l'État de droit, est en baisse (27 en 2015 contre 31 en 2014). La lutte contre les vols à main armée qui traumatisent les commerçants qui en sont les

victimes et font naître une atmosphère de guerre civile, est une priorité. Leur nombre est nettement en baisse en 2015, de plus de 17 %.

Enfin, le plan ambitieux de lutte contre le trafic de stupéfiants annoncé par le Ministre de l'Intérieur lors de son déplacement dans la métropole lilloise le 18 septembre 2015 commence à porter ses fruits. En 2015, ce sont 653 armes à feu qui ont été découvertes et retirées de la circulation, soit une centaine de plus qu'en 2014. Par ailleurs, le nombre des avoirs saisis par nos services a doublé, passant de 5 millions d'euros en 2014 à plus de 10 millions en 2015.

Bien entendu, il reste encore beaucoup à faire ! Cela est d'autant plus vrai dans un domaine qui m'est cher, la délinquance routière.

### **3. La sécurité routière**

Vous connaissez l'importance qu'attache le gouvernement à cette thématique, vous avez vu les campagnes publicitaires poignantes que l'État diffuse régulièrement à la télévision. Je ne peux me résoudre à ce que des vies, la plupart du temps si jeunes, soient fauchées pour des raisons si stupides !

Or, les nouvelles que je viens vous apporter n'ont rien de réjouissantes. En 2015, la mortalité routière a augmenté pour la première fois depuis 1972 et pour la deuxième année consécutive. 102 personnes ont, l'année dernière, trouvé la mort sur les routes du Nord, contre 85 en 2014 et 69 en 2013. 2016 ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices, puisqu'au 19 septembre, nous comptons 70 morts contre 68 à la même époque en 2015. Certes le nombre d'accidents et celui des blessés diminuent, mais le compte n'y est pas !

Là encore, la mobilisation de l'État reste entière pour lutter contre l'insécurité routière. Depuis mon arrivée, j'ai demandé aux sous-préfets et à l'ensemble des forces de police et de gendarmerie de renforcer les opérations de contrôle routier sur l'ensemble du département. Les instructions que j'ai communiquées cet été ont commencé à porter leurs fruits puisque le mois d'août a été nettement moins meurtrier qu'à l'accoutumée.

Enfin, s'il y a un domaine au sein de la sécurité publique dont le conseil départemental peut être fier, c'est celui de la sécurité civile.

### **4. La sécurité civile**

Je tiens à rendre hommage à l'ensemble des acteurs de la sécurité civile qui s'engagent dans notre département, qu'il s'agisse du service départemental d'incendie et de secours du Nord (SDIS 59), des associations de protection civile ou du SAMU 59.

Je pense au travail effectué par les soldats du feu du SDIS du Nord, plus important SDIS de France. Ce sont généralement eux que l'on appelle les premiers, quelle que soit la difficulté à laquelle nous sommes confrontés. Ce sont eux, également, qui subissent la délinquance lors de certaines de leurs interventions. Et pourtant, modèle de continuité du service public assuré par l'État et le conseil départemental, ce sont plus de 172 000 interventions que ces hommes et femmes ont réalisées en 2015. Soit 1 toute les 3 minutes !

Je voudrais également remercier le SAMU pour son action dans notre département. Son engagement au service de nos concitoyens, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, est un exemple d'abnégation au service de nos concitoyens.

Enfin, je n'oublie pas l'ensemble des associations qui réalisent un travail extraordinaire en appui des professionnels de la sécurité publique. Je pense en particulier aux 320 bénévoles de la Protection civile du Nord, à ceux de la Croix-Rouge et de toutes les autres structures qu'il m'est malheureusement impossible de citer de façon exhaustive. Elles ont grandement contribué à la réussite de l'organisation de l'Euro 2016. Nous leur devons beaucoup !

Ma grande reconnaissance à l'endroit de tous ces acteurs de la sécurité civile m'a conduit à organiser, ce qui n'avait jamais été fait auparavant, leur participation au défilé du 14 Juillet 2016 à Lille !

Après avoir développé ma vision de la sécurité publique, je souhaiterais maintenant vous parler des questions de cohésion sociale.

\* \* \*

## **II. Les questions de cohésion sociale**

Je m'attache à ce que l'action de l'État dans ce domaine crucial permette de résorber 2 grandes lignes de fractures :

- 1) Les fractures sociales,
- 2) Les fractures territoriales.

### **1. Les fractures sociales**

Les 3 problématiques majeures qui menacent la cohésion sociale dans le département sont : la résolution de la crise migratoire (a), l'économie et l'emploi (b), sans oublier l'accès à l'éducation et à la culture (c).

#### **a. La résolution de la crise migratoire constitue ma première priorité.**

Le monde est actuellement parcouru par de vastes mouvements migratoires. Aucun continent n'est épargné. L'Europe entière est concernée, de même que la France. Nos politiques d'accueil doivent être revisitées, que nous le voulions ou non. Le département du Nord, qui a tant accueilli dans son histoire, n'a pas peur de ce phénomène, je le sais ! Les registres de l'état civil sont comme des lieux de mémoire de cette culture de l'ouverture, de l'accueil et de la solidarité. Le département a raison de ne pas avoir peur car ni le laxisme, ni l'interdit ou l'intolérance ne constituent des réponses à l'un des plus grands défis des prochaines années.

Notre département doit « prendre sa part », comme le disait un ancien Premier ministre qui nous a récemment quittés. Le campement de la Linière, près de Grande-Synthe, qui compte 714 personnes à ce jour, le parc des Olieux à Lille, qui en rassemblait 94 (dont 50 à 100 mineurs) début septembre, la présence de dizaines de migrants à Steenvoorde ou, bien entendu, le campement de Calais, sont autant de défis qu'il nous faut impérativement relever !

La seule boussole qui pourra nous conduire sur ce chemin est celle de l'État de droit, qui concilie à la fois fermeté et humanité !

La fermeté, d'abord, car l'État, tout comme l'ensemble des autorités publiques, doit être respecté et les lois de la République appliquées.

Il est dans la tradition humaniste de notre pays d'accueillir les réfugiés politiques. « Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République », il s'agit là d'un principe à valeur constitutionnelle. En revanche, l'ensemble des migrants qui ont vu leur demande d'asile refusée n'ont pas vocation à rester sur le territoire français. Je souhaite veiller à l'application du droit en vigueur, ni plus, ni moins :

- Je ferai tout pour que le nombre de mesures d'éloignement prononcées se rapproche du nombre de mesures exécutées par les services de l'État. En 2015, le nombre de mesures réellement exécutées a augmenté de 35 % ! Pour les 8 premiers mois de l'année 2016, ce taux est en constante augmentation.
- Je souhaite utiliser à plein le régime européen de la procédure dite « Dublin » qui permet de déterminer l'État membre responsable de la demande d'asile et de prononcer le transfert vers



celui-ci. Encore une fois, l'application du droit en vigueur doit primer ! La volumétrie des procédures Dublin ne cesse d'augmenter, avec 130 décisions prononcées en 2014, 239 en 2015 et une projection à 440 en 2016. Malgré les difficultés que représente la coordination européenne, mon objectif est de faire appliquer un maximum de ces décisions.

- Je salue également la grande fermeté des autorités judiciaires à l'égard des comportements déviants des populations migrantes. Je me suis moi-même personnellement déplacé au camp de la Linière, il y a de cela une dizaine de jours, pour veiller à ce que les 5 migrants ayant jeté des projectiles sur des policiers soient interpellés dans les plus brefs délais. Leur condamnation à des peines allant jusqu'à trois ans de prison ferme doit servir d'exemple. Les services de l'État ont, dans cette affaire, porté un message clair : la République ne reculera pas !

Ma seconde ligne de conduite est l'humanité, qui fait la dignité de notre démocratie.

Je le dis ici devant vous, et répète en cela la position de Bernard Cazeneuve lors de son déplacement à Calais le 2 septembre dernier, les campements que nous observons dans la région et dans notre département n'ont pas vocation à perdurer ! Il s'agit d'abris de fortune qui permettent à des populations aux abois d'échapper à la rue. Mais nous ne pouvons nous en contenter. C'est la raison pour laquelle ces campements doivent être démantelés.

C'est le sens du plan d'évacuation de Calais, qui consiste à ouvrir de nouvelles places en Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO) et à répartir la solidarité sur l'ensemble du territoire national. Je tiens à souligner que, contrairement à ce qui a été rapporté, la recherche de ces places se fait en concertation systématique avec les maires des communes concernées.

Je me réjouis encore du dispositif de coopération mis en place entre les services de la préfecture et du conseil départemental pour faire face à l'afflux croissant de jeunes migrants isolés dans le département du Nord. Cette coordination qui permet un traitement accéléré des demandes de titres de séjour a fait la preuve de son efficacité puisque 145 dossiers ont déjà été traités. J'ai, de plus, demandé à mes services d'identifier ce réseau qui permet à de jeunes migrants originaires des mêmes régions d'Afrique, essentiellement de Guinée et du Mali, d'atteindre notre département.

#### **b. L'économie départementale et l'emploi sont aussi au coeur de la cohésion sociale.**

L'emploi reste un paramètre vital pour la cohésion sociale. La redistribution mais aussi l'autonomisation des individus ne peuvent passer que par une économie locale dynamique qui offre des perspectives.

Voilà pourquoi la lutte contre le chômage représente une priorité absolue pour le gouvernement depuis plusieurs années.

Cet objectif de réduction du nombre de demandeurs d'emplois prend tout son sens au sein de notre département. Je rappelle que, depuis la crise de 2008, ce sont près de 30 000 emplois qui ont été détruits dans le Nord, en particulier dans les secteurs de l'industrie et de la construction.

Le nombre de demandeurs d'emploi, toutes catégories confondues, s'est établi à 256 900 personnes en juillet 2016, soit une légère inflexion de 0,2 % depuis 2015, qui reste insuffisante.

Les dispositifs, notamment d'emplois aidés mis en place par l'État, ont permis de faciliter et de promouvoir l'insertion professionnelle, en particulier des plus jeunes :

- Plus de 2 600 contrats aidés ont été recensés début septembre. Ils permettent à leurs bénéficiaires de gagner une expérience cruciale pour poursuivre ensuite leurs carrières de manière autonome.

- Le nombre d'entrées en apprentissage, identifié comme la voie la plus efficace vers l'emploi, a progressé de 29,7 % entre 2015 et 2014.
- Il faut aussi souligner le succès de la Garantie Jeunes, déployée depuis septembre 2015, en lien avec le conseil départemental, qui vise à créer de la cohésion en aidant les publics les plus en difficulté. Au 31 juillet 2016, plus de 2 300 jeunes étaient entrés dans ce dispositif et vont pouvoir bénéficier d'un accompagnement qui les préparera au monde de l'entreprise.

Je voudrais aussi saluer l'engagement du conseil départemental sur le front de l'emploi. Le cofinancement de 1 000 Contrats Initiative Emploi (CIE) décidé en 2016 nous permettra d'aider efficacement des publics très éloignés du marché du travail.

En plus de ces actions résolues en faveur de l'emploi, je note un certain nombre de signes positifs dans le département dans le domaine économique :

- Il est de tradition de s'attacher à ce qui ne va pas. Cependant, à côté d'une liste de mauvaises nouvelles pour certains secteurs économiques, je constate que des projets d'embauches existent, en particulier dans certains secteurs de pointe comme l'aéronautique. Le groupe SAFRAN va, par exemple, bientôt ouvrir une unité de réparation et d'entretien de moteurs d'avions dans notre département qui devrait permettre de créer 250 emplois qualifiés en 5 ans.
- De plus, le département se trouve au cœur de grands projets d'investissements, de niveau national et européen. Je pense, en particulier, au Canal Seine-Nord-Europe, pour lequel votre collectivité est mobilisée. Il permettra de créer de nombreux emplois et d'apporter à la façade maritime du département l'ouverture internationale qui facilitera son développement. Il sera surtout à l'origine d'une dynamique régionale et nationale en faveur du développement de nos infrastructures portuaires.
- Il y a également le Contrat de plan Etat-région 2015-2020, cosigné en juillet 2015 par les conseils départementaux et par la Métropole européenne de Lille. Avec plus de 2 milliards d'euros de crédits publics, il est, après celui d'Ile de France, le plus doté du pays par habitant. Le conseil départemental est un partenaire fort de ce contrat qui est, sans doute, imparfait et pourra faire l'objet d'aménagements en 2017. Pour autant, il représente entre 1,2 et 1,4 milliard d'euros d'investissements pour le département et derrière ces engagements, il y a des créations d'emplois, en particulier dans le secteur des travaux publics, si touché par la crise ! Je pense par exemple à l'amélioration de la desserte ferroviaire entre Lille et l'Avesnois pour 44 millions d'euros, aux aménagements du port de Dunkerque pour 20 millions ou à la meilleure accessibilité de la Métropole Européenne de Lille pour 14 millions.

L'importance de l'économie va de pair avec la nécessité d'améliorer l'accès à l'éducation et à la culture dans le département.

### **c. L'éducation et la culture sont les ciments de la cohésion sociale.**

« Le peuple qui a les meilleures écoles est le premier des peuples, s'il ne l'est pas aujourd'hui, il le sera demain », cette phrase de l'ancien Président du Conseil Jules Simon raisonne à nos oreilles comme criantes de vérité plus d'un siècle et demi après avoir été prononcée.

Je crois profondément en l'importance de la mission éducative de l'État pour lutter contre les inégalités sociales.

Dans cette perspective, l'engagement de l'État en faveur de l'éducation de la jeunesse française a été renouvelé ces dernières années et le bénéfice de cette politique d'investissements massifs dans l'éducation s'observe dans le Nord. Le département a ainsi pu bénéficier à la rentrée 2016 de plus de 100 postes supplémentaires d'enseignants dans les écoles publiques.

Cette augmentation des moyens humains qui se combine à une légère réduction du nombre d'élèves dans les écoles et les collèges publics s'ajoute à de gros efforts réalisés pour que les enfants des populations migrantes soient scolarisés le plus normalement possible.

J'insiste sur le lien central qui existe entre l'éducation et l'emploi.

Notre école républicaine a bel et bien 2 objectifs complémentaires et non pas contraires : former des citoyens autonomes et responsables mais aussi leur permettre de s'insérer professionnellement.

Il me semble que le département du Nord, dont la vocation transfrontalière est naturelle, aurait intérêt à former encore davantage sa jeunesse dans le domaine des langues étrangères. Cela lui permettrait de profiter au maximum des opportunités professionnelles offertes par l'Union européenne. Dans ce cadre, 70 classes bilingues sont opérationnelles depuis la rentrée 2016, la grande majorité étant anglais-allemand (55) et dans une moindre mesure anglais-néerlandais (13). L'État se doit de poursuivre ces efforts !

J'ajoute l'importance que le développement et l'accès à la culture représentent pour l'État dans le département.

Dans le domaine culturel, l'État est très présent dans le Nord qu'il s'agisse du soutien aux équipements, de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine ou de l'aide à la création. Au total, ce sont 59 millions d'euros de crédits annuels qui ont été dépensés par l'État en 2015 dans la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, dont 24 millions pour le seul département du Nord, soit 40%. Notre département est un territoire où des établissements culturels de rayonnement national sont soutenus par l'État, à l'image de l'Orchestre national de Lille, où je me rendrai dans quelques jours, du Bateau feu à Dunkerque ou de la scène nationale de Maubeuge.

Je voudrais aussi rendre hommage à la qualité exceptionnelle du musée départemental Matisse et du Forum antique de Bavay qui contribuent au rayonnement du département et à la fierté de sa population. La ré-ouverture prochaine du musée de Sars-Poteries, musée-atelier départemental du verre, participe de cette dynamique.

Résolution de la crise des migrants, développement de l'emploi, accès à l'éducation et à la culture, telles sont mes priorités pour résorber les fractures sociales. Je voudrais maintenant développer les actions de l'État pour combattre les fractures territoriales qui pèsent lourdement sur le département du Nord.

## **2. Les fractures territoriales**

La cohésion sociale, c'est aussi renforcer la solidarité entre nos territoires et l'accessibilité pour tous nos concitoyens aux services publics. La réalisation de cet objectif passe par 2 leviers : les actions en faveur des territoires ruraux (a et b) et la politique de la ville (c).

### **a. Les contrats de ruralité représentent une première initiative pour résorber les inégalités entre les espaces.**

Vous-mêmes, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, êtes les représentants des espaces urbains du département mais aussi de ses espaces ruraux. Je crois, tout comme le gouvernement que je représente, à l'importance de tous les territoires. Il ne s'agit pas seulement de l'agriculture mais aussi d'environnement, de vitalité du territoire et tout simplement d'égalité.

L'engagement de l'État en faveur des territoires ruraux s'observe en matière financière puisqu'en 2015, 1 milliard d'euros d'aide en investissements ont été accordés aux collectivités territoriales dont 500 millions pour la ruralité. Après les Assises de la ruralité tenues fin 2014, les deux comités interministériels aux ruralités (CIR) de mars et septembre 2015 avaient engagé 67 mesures. J'ai le plaisir de vous présenter un premier bilan pour le département du Nord :

- Concernant l'accès aux soins, indispensable pour nos concitoyens vivant dans de petites communes, 19 maisons de santé pluriprofessionnelles sont aujourd'hui en fonctionnement et une centaine de contrats d'engagement de service public (CESP) ont été signés pour faciliter l'installation des jeunes médecins et lutter contre les déserts médicaux.
- 10 projets de Maisons de service au public (MSAP) portés par La Poste sont en cours de réalisation pour une ouverture avant la fin de l'année 2016. Elles permettront de proposer à l'utilisateur un guichet unique pour avoir accès à un certain nombre de services.
- Enfin, 29,5 millions d'euros ont été accordés en 2016, pour accompagner le financement des projets des collectivités territoriales via le Fonds de soutien à l'Investissement local, dont 10,9 millions d'euros pour la revitalisation des bourgs-centres.

Le gouvernement souhaite aller encore plus loin dans sa politique en faveur des territoires ruraux. C'est pour cette raison que les services de l'État s'appliquent à mettre en place les contrats de ruralité.

Ces contrats visent à donner une cohérence à toutes les mesures et dispositifs existants en faveur des territoires ruraux. Ils cherchent à inscrire l'action publique dans le temps puisqu'ils seront conclus pour une durée de 6 ans. Ils permettront d'apporter davantage de structures aux initiatives en recensant les actions à mener, en fixant les calendriers prévisionnels de réalisation, en déterminant les moyens nécessaires. L'engagement financier de l'État ne faiblira pas puisque le Fonds de soutien à l'investissement local comportera dès 2017 une part spécifique dédiée aux contrats de ruralité.

Les travaux avancent bien dans notre département. Plusieurs établissements publics de coopération intercommunale ont d'ores et déjà manifesté leur intention de contractualiser, telles que la Métropole Européenne de Lille, la communauté de communes Pévèle Carembault, celle du Pays de Mormal ou celle du Sud Avesnois. Mes services travaillent d'arrache-pied pour que trois de ces contrats soient signés dans la région d'ici à la fin de l'année 2016.

#### **b. Le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public permettra d'assurer davantage d'égalité.**

En complément des contrats de ruralité, je souhaite souligner l'importance que j'attache au schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP). Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président Lecerf, pour les travaux qui ont été menés depuis septembre 2015.

Ce schéma, qui devra être adopté avant le 31 décembre 2017, permettra de réduire les inégalités d'accès aux services publics qui contribuent au creusement des inégalités sociales dans le département. Ce travail progressif, qui laisse largement place à la consultation des élus, est en bonne voie ! Les mois qui viennent ouvriront une période importante d'élaboration du programme d'actions et je compte sur votre mobilisation. Vous pouvez, de votre côté, compter sur celle des services de l'État.

#### **c. La politique de la ville réduit la fracture qui existe au sein même des espaces urbains.**

C'est aussi à la cohésion sociale dans les zones urbaines les plus défavorisées que l'État s'attache. Notre stratégie dans ce domaine consiste à focaliser toute notre attention sur 91 quartiers prioritaires pour le département du Nord qui représentent plus de 360 000 habitants, en fonction du seul critère de pauvreté. Ce resserrement de la géographie prioritaire vise à éviter les effets de « saupoudrage » des politiques publiques qui conduisent, inévitablement, à un manque d'efficacité.

Des communes telles qu'Hazebrouck, Le Quesnoy, Marcq-en-Baroeul, Croix ou Hellemmes sont concernées par les crédits liés aux contrats de ville. Ce sont 13 de ces contrats qui ont déjà été signés dans le département. Au total, l'État alloue plus de 18 millions d'euros au Nord dans le cadre de cette politique. Ils serviront à améliorer concrètement la vie des habitants de ces quartiers en soutenant des initiatives tournées vers l'emploi, l'éducation, la santé, l'habitat et le cadre de vie ou la prévention de la délinquance.

En plus de ce double objectif de sécurité et de cohésion sociale, la récente réforme territoriale oblige les acteurs publics, et l'État au premier chef, à se moderniser et à faire preuve de créativité dans un environnement toujours plus contraint.

\* \* \*

### **III. Les questions d'organisation territoriale de la République**

La France, depuis 1982, est entrée dans une série de réformes dont le legs n'est pas encore stabilisé. Ce mouvement continu de décentralisation, couplé aux difficultés économiques, a conduit à des bouleversements importants à la fois pour l'État et les collectivités territoriales en matière de compétences, d'organisation et de financement. Une personne qui se serait endormie en 1982 et se réveillerait en 2016 aurait l'impression de se trouver dans un tout autre monde.

En matière de compétences, les deux vagues de décentralisation et les réformes récentes ont consacré l'importance de toutes les collectivités. Que l'on pense au rôle économique des régions, aux responsabilités sociales du département ou au rôle d'aménagement urbain des communes. Ce transfert de compétences, nous l'avons accompagné ensemble, Etat et collectivités.

Concernant l'organisation, la réforme de la carte des institutions locales a évolué de manière très ambitieuse. Je pense au développement de l'intercommunalité, au récent passage de 22 à 13 régions ou à la régionalisation des services de l'État territorial qui induisent de grands changements en matière d'action publique. Là encore, Etat et collectivités vivent ces évolutions côte à côte.

Dans le domaine des financements, la nécessité de faire toujours mieux avec moins est également partagée. Cela fait des années que je gère des budgets qui décroissent année après année.

La crise économique et financière de 2008 a bouleversé beaucoup de modèles. Elle a modifié en profondeur notre modèle social qui a prévalu depuis l'après-guerre, fondé sur des mécanismes de compensation et de solidarité. La crise est notre fardeau commun à nous tous, acteurs publics, Etat et département confondus !

Les financements que les collectivités territoriales reçoivent aujourd'hui de l'État représentent un montant moindre par rapport à hier.

Je n'ignore rien de ces efforts demandés par l'État aux départements qui s'inscrivent dans la trajectoire nationale de réduction des dépenses publiques, annoncée en 2014, qui représente 50 milliards d'euros d'économies, dont 11 milliards pour les collectivités territoriales. En 2016, le montant de la contribution au redressement des finances publiques des collectivités s'élèvera à 3,67 milliards.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) diminuera encore en 2016 de 1,148 milliard pour les départements de France et celle du département du Nord baissera de 6,4% pour s'établir à 564 millions d'euros cette année. D'un autre côté, les volumes financiers consacrés à la péréquation au sein de la DGF augmentent de 20 millions pour l'ensemble des départements, signe d'une volonté d'équité dans la répartition des efforts entre les collectivités. Dans le même temps, cet effort est partagé puisque l'État et ses agences représentent 19 des 50 milliards d'euros d'économies entre 2014 et 2017.

De plus, l'ensemble des concours de l'État au département du Nord s'élevaient, en 2015, à plus de 1,6 milliard d'euros en incluant toutes les dotations (830 millions) et les compensations (802 millions). Il est donc impossible, étant donné le contexte financier difficile, de parler de désengagement !

En effet, l'échelon départemental constitue un point d'équilibre de l'organisation territoriale de la République.

Aujourd'hui, toutes ces vagues de transformation ont entraîné un bousculement profond des représentations de l'État et des collectivités. Les organisations territoriales demeurent à construire, à consolider.

Cependant, le rôle social du conseil départemental reste profondément utile et ancré dans le temps. Et, de la même manière, l'échelon départemental de l'État territorial n'est plus remis en cause. D'autres choix avaient été évoqués et même envisagés, ils ne sont plus aujourd'hui d'actualité.

Pour autant, l'État, comme toutes les autres organisations, est confronté au changement radical de la relation à l'utilisateur du service public, porté par la numérisation.

Ces évolutions sont irréversibles. Le défi qui est le nôtre consiste à réaliser des gains conséquents de productivité, à rendre les fonctionnaires plus productifs en favorisant la montée en compétences et en concentrant nos actions sur les tâches de conception et d'analyse.

Le Plan Préfecture Nouvelle Génération que nous mettons en place au sein du Ministère de l'Intérieur symbolise cette volonté permanente de réforme des services de l'État. Il marque le choix d'une présence réaffirmée des services de l'État au niveau départemental et au niveau infra-départemental ! Car quelle était l'alternative, sinon la suppression pure et simple des sous-préfectures qui a été un temps envisagée ? J'y suis, pour ma part, profondément opposé. Je crois en l'importance du dialogue de proximité entre les sous-préfets et vous, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, à l'importance de retrouver partout sur le territoire du département un État incarné.

J'en profite pour préciser que la réforme récemment annoncée par le ministre Bernard Cazeneuve ne concerne que les limites territoriales des arrondissements et ne menace en aucun cas leur existence. Dans le Nord, aucun de nos 6 arrondissements ne sera d'ailleurs redessiné.

Le Plan Préfecture Nouvelle Génération vise à faire évoluer les préfetures et sous-préfetures de M. Poincaré. Les temps ont changé et internet a pulvérisé les anciennes méthodes de travail. Ce qu'ont fait les entreprises et les particuliers, l'État et les acteurs publics peuvent le faire également ! A l'heure où le guichet électronique constitue la norme, le guichet physique doit être repensé. Les préfetures sauront se transformer et se spécialiser de façon à offrir la meilleure qualité de service public possible à nos concitoyens. L'État sera au rendez-vous de la modernité, au rendez-vous du XXIème siècle.

\* \* \*

Voilà donc la vision de l'État qui est la mienne, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux. Je refuse l'idée d'un État technocratique, figé, engoncé dans les schémas du passé ! C'est cet État distant qui est sans doute le « plus froid de tous les monstres froids », qui se coupe des citoyens et donne l'impression qu'il les laisse livrés à eux-mêmes.

Je lui oppose un État positif, ouvert, à l'écoute, qui tend la main. Un État ambitieux qui sort de ses bureaux et de ses murs pour aller à la rencontre des élus, des entreprises, des universités, des jeunes, des personnes âgées, bref de tous ses administrés. Je souhaite un État qui vive avec son territoire, qui soit acteur du changement plutôt qu'un frein permanent. Il n'y a rien que je

déteste davantage que la phrase accablante d'un fonctionnaire blotti au fond de son bureau et qui passe son temps à répéter « Ce n'est pas possible ! ».

Bien au contraire, l'État est à vos côtés pour que le champ des possibles ne cesse de s'élargir, pour que la République progresse, pour que les habitants du département aient de nouveau confiance dans un avenir meilleur !

Vive le Conseil départemental du Nord, vive la République et vive la France !